

Chez les femmes universitaires suisses

Autor(en): **Y.D.-G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 580

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Les Expositions

Artistes neuchâtelois

Elles sont cinq à exposer de concert, en même temps que trois collègues masculins, ce mois de novembre, à la Galerie Léopold-Robert.

C'est d'abord une toute jeune débutante, M^{lle} Marion Junod, qui, avec un joli sens décoratif, du trait et de la fantaisie, grave dans le lino des scènes rêvées où l'animal sauvage est roi et la végétation un somptueux décor.

Quasi débutante, mais à l'âge où l'on est grand-mère, M^{me} Furer-Denz — derrière elle un long passé d'artiste décorateur — s'est mise à peindre à l'huile des paysages et des fleurs. Et cela est probe, réfléchi, sans factice éclat de jeunesse, cependant de ferme allure.

Un temps hésitante entre l'apprentissage et une fantaisie un peu facile, M^{lle} Isabel Huguenin paraît aujourd'hui beaucoup plus sûre de sa voie. Ses portraits sont plus humains et mieux peints, ses paysages plus colorés, plus lumineux ; mais ses natures mortes surtout accusent un progrès : à la fois fermes et souples, bien harmonisées et de son plein, le dessin en est nerveux et vivant, et le sentiment délicat.

Et voici, portuses des nombreux fruits de la maturité, M^{lles} Alice Peillon et Alice Perrenoud. La première poursuit sa double carrière de paysagiste et de sculpteur. Au pastel le plus souvent, quelquefois à l'huile, elle évoque avec une minutieuse ferveur les sites jolis de sa rive neuchâteloise et les recoins perdus, un peu sauvages, du lac de Morat. Des grisailles aux splendeurs automnales, des atmosphères vaporeuses aux dures aspérités des monts, elle a appris à tout dire avec

justesse et humilité. Mais il est au fond d'elle une satiriste qui s'exprime par de petites sculptures, en bois le plus souvent, dont le *Projet de la statue pour un grand homme* est un plaisant et dur échantillon. Serait-elle méchante, à se servir encore du singe pour vitupérer assez âprement l'autre sexe ? La voici pleine de douceur à donner vie à de mignons oiseaux, et de pitié pour faire partager les affres d'un *Singe enchaîné*.

La technique du papier découpé, par laquelle elle a conquis son renom, M^{lle} Alice Perrenoud en enrichit encore les possibilités en exécutant à la gouache — ou même en tapisserie — des compositions et des natures mortes. Que la voilà loin de ses débuts, faits de bonheurs ingénus ! Son inspiration toujours alimentée par la fable, la légende et la Bible, elle a appris à composer savamment ; elle n'est plus comprise par un chacun et s'attirerait les foudres de certain « Observateur » qui s'obstine à confondre art et politique et s'imaginer que créer, c'est copier. Louons M^{lle} Perrenoud de s'être dégagée du poncif ; pour avoir mis, au service d'une vive et fraîche imagination, de l'étude et de la méthode, elle a assuré son style, enrichi son expression et parle un langage qui ravit le connaisseur.

M. J.-W.

A Lausanne

M^{lle} Juliette Mayor a exposé à Lausanne pour la deuxième fois, durant ce mois de novembre. On a retrouvé dans ses paysages vaudois ou méditerranéens, dans ses portraits, dans ses bouquets, un amour fougueux pour la couleur, qu'elle cultive avec dilection. Il en résulte dans ses toiles quelque dureté, mais on l'excuse à cause de ce beau tempérament d'artiste qui veut faire de la peinture, quoi qu'il en puisse coûter à ses aises et à son bien-être, parce qu'elle a quelque chose à dire, et qu'elle veut exprimer ce quelque chose au moyen des couleurs.

M^{lle} Mayor possède un joli talent de céramiste qui lui fait produire des poteries, des dessous de plats, des surtout de tables amusant et pleins de fantaisie.

S. B.

heures supplémentaires seront payées, ou compensées par des congés équivalents. Les entreprises accorderont la première année 6, puis 12, et, après la 10^{ème} année de service, 18 jours de vacances payées. Le paiement du salaire en cas de maladie variera suivant le nombre des années de travail. Les deux parties intéressées s'entendront librement pour fixer le salaire ; il est toutefois recommandé d'octroyer un salaire minimum de Fr. 200.— aux personnes ayant terminé leur apprentissage et fait 3 ans de pratique dans la branche.

Cet arrangement est le premier de son espèce en Suisse. La Société suisse des Commerçants espère pouvoir en conclure de pareils dans d'autres grandes villes.

A. M.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines).

Chez les femmes universitaires suisses

Le 17 novembre dernier, la pluie ne cessa de tomber, mais les femmes universitaires réunies à Berne, pour leur XVII^{ème} Assemblée générale, n'eurent pas le temps de s'en apercevoir.

enlève ses illusions. Comme Nora, elle se retourne alors contre son mari. Mais la Margit de Strindberg finit par se réconcilier avec le mariage, et avec Sire Bengt. La grande différence entre les deux pièces, c'est que Strindberg donne raison au terme mari. Son idée est que la femme n'est pas du tout victime de l'homme et que c'est l'homme, au contraire, qui, dans le monde artificiel de la bourgeoisie, devient le plus souvent l'esclave de la femme. Cette conception, il la devait à l'expérience de son propre mariage. Lui et sa femme avaient voulu fonder une union de camarades ; elle le déçut. Dans *La Femme de Sire Bengt*, Strindberg n'accuse pas la femme de calcul hypocrite ; mais il en viendra peu à peu à voir, dans les essais du mariage de camarades, un moyen imaginé par l'astuce féminine pour asservir l'homme. C'est dans *Mariés*, douze histoires de mariage, avec interview et préface (1884), et dans *Mariés, dix histoires de mariage, avec préface* (1885), qu'il s'affirma sa fureur misogynie. Il s'agit là d'une double collection de cas très divers, où tout tourne mal par la seule faute de la femme. L'avant-dernier conte du premier recueil est même intitulé *Maison de poupée* ; mais celui-là, par exception, finit bien. La préface du même recueil contient une critique parfois très injuste du drame d'Ibsen, c'est un plaidoyer en faveur d'Helmer. Strindberg va jusqu'à dire, à propos de la scène où Nora voudrait demander de l'argent au Dr Rank : « Autant que je peux comprendre, Nora s'offre... contre argent comptant ». Or, tout au contraire, Nora renonce à rien demander lorsque Rank lui avoue son amour. On raconte qu'Ibsen lui avait dit : « S'en est divertit. Il acheta même un

grand portrait de Strindberg, qui venait de publier son *Plaidoyer d'un fou*. Le portrait fut accroché dans le cabinet de travail du dramaturge norvégien. Il le montrait en riant à ses visiteurs et disait : « N'est-ce pas qu'il est bien fou ? » (A suivre) Dorette BERTHOUD.

Y. D.-G.

grand portrait de Strindberg, qui venait de publier son *Plaidoyer d'un fou*. Le portrait fut accroché dans le cabinet de travail du dramaturge norvégien. Il le montrait en riant à ses visiteurs et disait : « N'est-ce pas qu'il est bien fou ? » (A suivre) Dorette BERTHOUD.

Petit Courrier de nos Lectrices

Sylvie à Perplexe (No 576). — *Votre question concernant l'emploi du billet bleu que vous désirez consacrer au bien d'autrui a reçu de bonnes réponses. Celle de Jacqueline (19 octobre) me rappelle la « Chaîne d'amour » imaginée et réalisée par un philanthrope parisien, un peu avant la guerre. Le but de cette idée était d'obtenir d'une certaine somme un rendement maximum. Exemple : Vous donnez 100 francs à un ouvrier tailleur qui manque de fonds pour acheter les fournitures nécessaires à sa saison. En échange, celui-ci signe une sorte de reconnaissance de dette, par laquelle il s'engage à rembourser la somme sous forme de travail au moment où ce travail sera nécessaire à d'autres. Une fiche portant son adresse est classée sous la rubrique « Tailleur ». On vous signale une famille de maraîchers en détresse. La femme est malade, le père et les grands fils sont laqueux. Voici l'occasion de faire appel au tailleur qui raccommode les vestes, changera les fonds de collottes, etc. De leur côté, les maraîchers s'enrôlent dans le groupe d'entraide. En temps voulu, ils aideront une cultivatrice, devenue veuve, à planter son potager, et celle-ci pourra offrir une prise de fruits et légumes à une mère de famille dont les services maternels seront au service d'un ménage dont la femme est momentanément absente... Ainsi se nouent à l'infini les chaînes de la « Chaîne d'amour », en toute simple fraternité. Le billet de cent francs aura donc produit d'innombrables bienfaits. La femme entreprise ne demande, pour tout matériel, qu'un fichier. Le philanthrope (je n'ai retenu son nom) affirmait avoir obtenu d'excelents résultats, ce système d'échange éveillant chez ses « clients » un vif sentiment de solidarité et de dignité. Mon message est à retardement... Je m'excuse et salue au Courrier, toujours plus « vivant », de nombreuses correspondantes pour 1941.*

N. D. L. R. — *L'abondance des matières due à la prochaine votation suffragiste nous oblige à renvoyer à d'autres numéros la publication de plusieurs lettres destinées à ce courrier, ce dont nous nous excusons auprès de leurs auteurs.*

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance a siégé à Zurich, le 7 novembre. D'un ordre du jour très copieux revoient quelques points essentiels seulement.

Les mandats donnés par l'Assemblée générale sont étudiés et en voie de réalisation. Le budget prévoit un déficit inévitable. Les délégations dans les Commissions et dans les Comités d'autres organisations sont désignées et toutes les charges réparties entre les membres du Comité.

La présidente donne des précisions sur l'organisation du Service complémentaire civil, qui ne sera pas commandé par le chef du S.C.F. militaire, mais dépendra de l'état-major féminin. Chaque membre de cet état-major s'occupe de plusieurs cantons et les avisera, si besoin est, du travail à entreprendre (par exemple la collecte des restes de laine pour l'armée). Ce travail incombera le plus souvent aux sociétés féminines qui se renseigneront auprès des offices cantonaux de guerre sur le mode de procéder. De cette façon on utilisera les hommes volontés et les personnes inscrites au S.C.F.

La votation populaire sur l'initiative Reval aura lieu en février ; il faudra donc se documenter à temps et veiller à ce que des séances de discussion soient organisées partout.

Les problèmes de rationnement et d'accaparement ont été longuement discutés. Le comité a décidé d'intervenir officiellement.

L'envoi d'un quatrième wagon de lait pour les réfugiés en France n'a pas encore pu se faire, faute de l'argent nécessaire. Le Comité fera un nouvel appel et rappellera que les dons les plus modestes sont les bienvenus. Grâce aux relations avec les Conseils nationaux d'outre-mer, la présidente intermédiaire du C.I.F., la doctresse Girod, pourra obtenir l'envoi de lainages du Pérou.

La disposition qui nous intéresse de la loi sur le cautionnement n'étant pas encore définitivement adoptée, il faudra redoubler nos efforts à cet égard.

A. de M.

A travers les Sociétés

Centre de liaison des Sociétés féminines genevoises.

L'Assemblée générale de cette Fédération avait réuni le 13 novembre de très nombreuses déléguées, presque toutes les Sociétés s'étant fait représenter. La partie administrative ayant été brève, l'on put ensuite poser diverses questions et procéder à un échange de vues intéressant, soit sur le rapport de M^{me} de Rham, présidente du Ser-

vice auxiliaire féminin, soit sur celui de M^{me} van Muyden pour la Commission d'Economie ménagère. Puis M^{me} Gautier formula la proposition d'adhésion du « Centre » à l'Alliance de Sociétés féminines suisses, en l'accompagnant d'un exposé sur l'activité de l'Alliance. Un bon nombre des Sociétés représentées étant déjà membres de l'Alliance, leurs déléguées étaient prêtes à voter immédiatement cette adhésion qui leur paraissait s'imposer, mais que, statutairement, il a fallu renvoyer jusqu'au moment où celles des Sociétés qui n'avaient pas donné de mandat à leurs déléguées auraient pu se prononcer elles aussi.

Le Comité du « Centre » a été réuni presque tel quel (M^{me} Gautier, présidente, M^{me} Gourde, vice-présidente, M^{me} le Dr. Robert, trésorière, M^{lle} Jentzer, Nobis, Tremblay et Weigle), deux nouveaux membres : M^{me} Arnaudou (Commissions féminines de coopératives) et M^{me} Burmann (Ski-Club) remplaçant M^{me} Decurnex et M^{me} J. Lambert, démissionnaires.

Pour les internés.

La Centrale de Secours de l'Union Mondiale de la Femme, 52, rue des Pâquis (Genève), nous envoie un appel pressant en faveur des militaires polonais internés en Suisse, dont un grand nombre manquent des vêtements nécessaires pour supporter le froid, alors qu'un peu partout les vestiaires sont vides. C'est pourquoi des sous-vêtements chauds (chaussettes, chemises, chandails, etc.) sont demandés, de même que des objets de toilette, du savon, des rasoirs, des mouchoirs, etc. D'autre part, des dons en argent (compte de chèques postaux L. 974, avec mention « pour les internés ») seront très utiles pour reconnaissance et permettront de régler les achats effectués.

Ceci ne doit nullement porter tort, bien entendu, aux autres appels faits en faveur de nos mobilisés, de nos rapatriés et de nos œuvres d'assistance ; mais, sans oublier ces dernières, rappelons-nous que ces internés ont constamment sous les yeux les biens dont nous jouissons encore, alors qu'ils en sont privés : foyer, travail, patrie. Ceci ne suffit-il pas à justifier une activité généreuse en faveur de ces victimes-là de la guerre ?

Carnet de la Quinzaine

Samedi 30 novembre, Dimanche 1^{er} décembre :

NEUCHÂTEL : Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs. Samedi 30 novembre, 14 h. : Assemblée de déléguées. — 19 h. 30 : Maison des Halles : Souper en commun et soirée familière. — Dimanche 1^{er} décembre, 9 h. 30 : Hôtel Terminus : Assemblée générale (ordre du jour administratif). — 13 h. : Déjeuner en commun, Hôtel Terminus.

Lundi 2 décembre :

GENÈVE : Association pour le Suffrage féminin, 23, rue Etienne-Dumont, 20 h. 15 : Séance mensuelle régulière. Après « notre » votation populaire, récits et impressions, expériences et leçons de la campagne, par plusieurs membres du Comité. — Thé après la séance : 0.50.

Mardi 3 décembre :

GENÈVE : « Pro Familia », Salle Centrale, 20 h. 15 : Assemblée générale administrative. — *Conflits conjugaux et divorces*, conférence publique et gratuite, par M^{me} A. Bolle, avocat (Chaux-de-Fonds).

Vendredi 6 décembre :

LAUSANNE : Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 20, Etraz, 20 h. 30 : La campagne genevoise pour le suffrage féminin, causerie par M^{me} Marcelle Prince (Genève).

Lundi 9 décembre :

GENÈVE : *Connaissance du pays*, quatrième séance de la série de conférences sur la littérature suisse-allemande, organisée par plusieurs Sociétés féminines. 18 h. précises, Lycéum-Club, 1, rue des Chaudronniers : Lecture de quelques fragments de *Henri le Vert* de Gottfried Keller (traduction inédite) par M. Ch. Clerc, professeur au Polytechnicum. Entrée : 1 fr. 50.

Mardi 10 décembre :

GENÈVE : — Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 19 h. : Souper d'Escalade (3 fr. 50), soirée musicale et récréative. Rencontre réservée aux membres de l'Union.



La Maison de la Laine
et de tous les tricotages

TRICOTOUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-College - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincent, 10

Pour le Noël du soldat (1940)

Compte de chèques postaux
Berne III. 7017

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES